



GOYHENETCHE, Manex: "La pêche maritime en Labourd: survol historique", *Itsas Memoria. Revista de Estudios Marítimos del País Vasco*, 3, Untzi Museoa-Museo Naval, Donostia-San Sebastián, 2000, pp. 153-161.

U·M

UNTZI MUSEOA · MUSEO NAVAL

Donostia · San Sebastián



Gipuzkoako Foru Aldundia
Diputación Foral de Gipuzkoa

La pêche maritime en Labourd: survol historique

Manex Goyhenetche

Le thème de la pêche en Pays Basque Nord a donné lieu à une historiographie abondante, mais d'inégale valeur, notamment en ce qui concerne la chronologie. Grâce à de récents travaux, celle-ci repose désormais sur quelques bases solides, même s'il faut encore étayer certaines hypothèses.

Pour l'Antiquité, le site de Guéthary, mis à jour par Jean-Luc Tobie¹, a permis de confirmer la présence près du rivage d'un «four à huile de baleine», et, vers l'intérieur, de bassins de salaisons de thon remontant au premier siècle après J.C. On sait aussi que le site antique de Bayonne, Lapurdum, constituait un important marché de langoustes aux IIIe-IVe siècles après J.C.². Le haut Moyen-Age reste toujours un terrain d'investigation en friche, à part le document relatif à la commande d'huile de baleine venant de l'abbaye de Jumièges en Normandie³. A partir du XIIe siècle, jusqu'au XXe siècle, on peut distinguer quatre grandes périodes: le temps de la pêche côtière (XIIe-XVe siècle), celui de la pêche lointaine (XVe-XVIIIe siècles), avec la baleine et la morue, le temps de la pêche côtière (XVIIIe-XXe siècles) avec la sardine, et enfin le temps de la pêche au thon à partir du milieu du XXe siècle.

XIIe-XVe SIÈCLES

C'est à partir du XIIe siècle que l'on peut établir une chronologie assez sûre, grâce à la documentation médiévale traitée de manière exhaustive et fiable par Eugène Goyheneche⁴. Dans la seconde moitié du Moyen-Age, Bayonne prétendait toujours étendre son aire juridictionnelle au-delà de la Bidassoa. Selon un acte du *Livre d'Or*, dont la date n'est pas précisée, «Les hommes de Fontarabie» payaient à l'église de Bayonne la dîme de la pêche et toutes les baleines pêchées entre Fontarabie et Biarritz devaient être vendues à Bayonne⁵. De même, toujours selon le *Livre d'Or*, l'église Saint-Martin de Biarritz versait à la cathédrale de Bayonne, vers 1150-1170, la dîme de la pêche. Mais, ici, la nature du produit n'est pas mentionnée. C'est dans un acte de 1170, transcrit dans le *Livre des Etablissements*, établi par Richard, duc d'Aquitaine, qu'apparaît, de manière explicite la taxe sur la baleine que prélevait la ville de Bayonne⁶. Le droit de dîme que Bayonne prétendait exercer sur Biarritz fut aboli en 1566, puis rétabli en 1578 et suscita de nombreux conflits jusqu'au XVIIe siècle⁷.

Fin XIIe siècle, début XIIIe siècle, les Labourdins, Bayonnais en tête, avaient établi des pêcheries et des sècheries dans les ports de Bretagne et de Normandie, jusqu'à Jersey et Guernesey. Tout au long du XIVe siècle, on trouve des Basques à la Pointe-Saint-Mathieu dans le Finistère, à Audierne, à l'île de Batz, à

1. Voir le numéro spécial du *Bulletin du Musée Basque, Hommage au Musée Basque*, année 1989, p. 89-102.

2. Sidonius Apollinaris, *Epistola ad Trygetium*.

3. Rappelons que saint Philibert, fondateur de l'Abbaye de Jumièges, était originaire d'Eauze en Aquitaine. Voir ROUCHE, Michel: *L'Aquitaine, 418-781, naissance d'une région*, Paris, Jean Touzot, 1979, p. 204: «Il faudrait même se demander si ce n'est pas à notre époque que les Basques prirent l'habitude de se lancer dans la chasse à la baleine, à l'exemple des Aquitains».

4. GOYENECHÉ, E.: *Bayonne et la région bayonnaise du XIIe au XVe siècle*, U.P.V., Leioa, 1992.

5. Le *Livre d'or* ou cartulaire de la cathédrale Sainte-Marie de Labourd à Bayonne contient des documents du Xe au XVe siècle. Publié par J. Bida-che, Pau, 1902.

6. Le *Livre des Etablissements* contient les délibérations de la ville de Bayonne au XIVe siècle. Publié à Bayonne, Lamoignon, 1892.

7. Documents à consulter:

- *Livre des Etablissements*: accords entre Biarritz et Bayonne pour la pêche à la baleine établis le 18 février 1335 et le 26 mai 1342.

- Archives communales de Biarritz: année 1573 (transaction entre Biarritz et le chapitre de Bayonne au sujet des droits réclamés par ce dernier sur la baleine («balenats et caderats»). Année 1580 (accord entre Biarritz, Bidart et Guéthary à propos de la pêche à la baleine). Année 1614 (nouvel accord entre Biarritz et Bayonne). Année 1629 (différend entre les habitants de Biarritz et ceux de Bidart à propos de la pêche à la baleine).

Lorient, Saint-Brieuc et Saint-Mâlo⁸. L'ordonnance donnée en 1255 par Bertrand de Podenzac⁹, maire de Bayonne, sur la vente du poisson nous éclaire sur la nature de cette production tant maritime que fluviale. D'après ce document, au marché de Bayonne, on vendait les produits de la baleine (*balei*), le chien de mer (*toilh*), le brochet (*luz*), la lamproie (*lamprede*), le bar ou louvine (*loviet*), l'esturgeon (*creagad*).

XVe-XVIIIe SIÈCLES

Quand les Labourdins atteignirent-ils Terre-Neuve? On trouve des morutiers basques au large d'Islande dans les premières années du XVe siècle. Et l'hypothèse la plus vraisemblable est qu'ils ont eu connaissance de la présence des bandes de morues dans les côtes septentrionales d'Amérique après l'expédition de Jean Cabot en 1497¹⁰.

D'après les travaux de F. Jaupart et Laurier Turgeon¹¹, et à partir des archives communales de Bayonne (Registres Gascons), on peut attester la présence des Labourdins dans les «terres naves» dès les années 1512-1519. Selma Barkham mentionne de son côté, pour l'année 1520, l'activité d'un terre-neuvier labourdin: c'est la *Catherine d'Urthubie* qui débarque au port de Bordeaux 4500 pièces de morue et douze barriques d'huile de baleine¹². On sait aussi que les pêcheurs basques étaient à Terre-Neuve lors du dernier voyage de Jacques Cartier en 1541-1542 et y menaient d'importantes activités d'échanges et de troc avec les Amérindiens, notamment à Belle-Isle¹³.

A l'aube des Temps modernes, l'ambassadeur vénitien A. Navagero, traversant la Terre de Labourd en 1528, observe que:

«le poisson est très abondant à Bayonne, celui qui vient de la mer comme celui qu'on pêche dans la rivière. Dans la rivière (...), on prend une grande quantité de très beaux saumons, d'excellente qualité, et dans la mer, une infinité d'espèces beaucoup plus variées (...). Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est la baleine dont on en prend au moins un tous les ans, soit ici, soit à Saint-Jean-de-Luz (...). On en retire une quantité de viande suffisante pour en expédier dans toutes les parties de la France»¹⁴.

Laurier Turgeon (*op. cit.* en note 11), a fixé les rythmes de développement de la pêche terre-neuvière, ses modes de production, d'utilisation et de commercialisation. Après la période de croissance et de prospérité de la deuxième moitié du XVIe siècle, viennent les années d'hésitations et de difficultés entre 1600 et 1620, que prolongent ultérieurement les guerres de Louis XIV. En outre, les projets de colonisation impulsés par la monarchie française favorisèrent les monopoles de commerce et la traite des fourrures. La guerre de succession d'Espagne (1702-1713), suivie du traité d'Utrecht, empêcha la relance durable de la pêche au XVIIIe siècle, d'autant plus que désormais Hollandais et Anglais s'emparent des marchés européens. Avec la guerre de Succession d'Autriche (1744-1748) et celle de Sept Ans (1756-1763), on assiste au démantèlement de la pêche à Terre-Neuve. Et le traité de Paris (1763) consacre la domination de l'Angleterre et de la Nouvelle-Angleterre.

Laurier Turgeon montre aussi que la guerre ne fut pas la seule cause du déclin de la pêche hauturière. Elle fut victime aussi d'une crise structurelle. L'économie maritime reposait sur un système d'échanges rudimentaires et fragiles fondés sur la vente des produits de la pêche contre le paiement en argent qui était destiné au financement de l'avitaillement. Cette espèce de monoproduction était à la merci de la moindre crise. Il manquait une politique de diversification.

Par ailleurs, le développement de la pêche maritime lointaine était lié à la production des ressources agricoles de l'arrière-pays nécessaires pour fournir tant l'avitaillement que la main-d'oeuvre. On voit par là que recul de l'agriculture, émigration, sous-emploi, déclin de la démographie et de la pêche allaient de

8. Nous ne faisons qu'évoquer ici des faits qui ont été amplement étudiés par GOYENECHE, E.: *op. cit.*, chap. V, p. 373-384: «Relations avec la Bretagne, la Normandie et les îles anglo-normandes». Consulter aussi MICHÉA, Hubert: «L'île de Quemenes et les relations entre Bayonnais et Bretons, 1292». *Actes du 118 e Congrès du C.T.H.S.*, Pau 1993, *L'aventure maritime, du golfe de Gascogne à Terre-Neuve*, éditions du C.T.H.S., 1995, p. 285-291.

9. Pour le texte entier et sa traduction, voir BALASQUE, J.: *Etudes historiques sur la ville de Bayonne*, Bayonne, 1862, T. 1, p. 142-147, 468-471.

10. Voir BÉLANGER, René: *Les Basques dans l'estuaire de Saint-Laurent*, Presses Universitaires du Québec, 1971, p. 9.

11. JAUPART, F.: *Histoire maritime de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure aux XVIIe-XVIIIe siècles*, T. 1, Généralité XVIIe siècle, Bayonne, 1981. TURGEON, Laurier: *Pêches basques en Atlantique Nord (XVIIe-XVIIIe s.)*. *Etude d'économie maritime*, thèse de doctorat, Bordeaux III, 1982, p. 10.

12. BARKHAM, Selma: «Los Vascos y las pesquerías transatlánticas (1517-1713)», *Itsasoa* III, p. 28.

13. Document des Archives générales des Indes (Simancas), Patronato, Liasse 267, n° 1: «Les dépositions d'un Français et de cinq ou six autres habitants de Fontarabie; Pasajes et d'Urnieta (...). Année 1542. Traduit en français par BÉLANGER, René: *op. cit.*, p. 99-101.

14. Deux traductions, en français, de ce texte ont été proposées: COURTEAULT, Paul: *Gure Herria*, 1923, p. 273-277, O'SHEA, Henry: *Bayonne et le Pays Basque en 1528*, Bayonne, 1886.

pair et s'enchaînaient dans le même cycle de la dépression. La guerre avait pour conséquence de transformer les baleiniers et morutiers basques en soldats et corsaires, signifiait la disparition de nombreux marins (prisonniers, tués), ou l'augmentation des invalides.

Les courbes démographiques témoignent de l'ampleur de la crise qui frappe l'économie maritime en Labourd tout au long du XVIII^e siècle. Les populations maritimes restent enfermées dans le cycle infernal des grandes mortalités aggravées par les guerres du XVIII^e siècle. Depuis la réforme de Colbert, le recrutement des matelots et des officiers se faisait selon le système des classes: les gens de mer étaient inscrits sur des listes puis répartis en classes pour être appelés à tour de rôle. En temps de guerre, les marins-pêcheurs devenant soldats, la source de revenus que constituait la pêche disparaît pour la famille, entraînant la sous-alimentation et l'endettement.

Les archives communales des ports labourdins portent les traces et les témoignages des différents aspects du déclin inexorable des populations maritimes dès la fin du XVIII^e siècle. A Biarritz, le recensement établi le 11 janvier 1696 montre que sur 278 chefs de feux, 107 (soit 38 %) sont portés soit «embarqués» -33-, soit invalides -65-, soit «morts depuis le mois de juin» -19-. En fait, il n'y a que 99 chefs de feu présents à Biarritz, soit 35%¹⁵.

Une délibération de l'assemblée des habitants de Ciboure, le 24 septembre 1747, analyse très bien cette situation de détresse que vivent les populations de matelots, lorsque les guerres les privent de leurs ressources et les entraînent dans le cycle infernal des disettes et des surmortalités:

«Ladite communauté a délibéré d'une voix unanime qu'il est important de représenter à sa grandeur l'état et la situation où se trouve la communauté de Ciboure depuis quelques années, que les habitants qui la composent étant généralement presque tous matelots, elle se trouve dépeuplée considérablement par les mortalités que les guerres accompagnent soit sur les vaisseaux des armateurs et aux prisons des ennemis de l'Etat où plusieurs se trouvent détenus, et les pauvres familles sans secours réduites à la misère (...), sans ressource d'aucun commerce ni moyen de subsistance, la plus grande partie de ses habitants est à la mendicité»¹⁶.

Près de quarante ans plus tard, la situation n'a guère évolué. Elle a même empiré, si l'on se fie à la délibération de l'assemblée des habitants de Ciboure le 27 août 1780:

«Elle n'y a d'autre aliment que la pêche à la morue et des armements du pais ayant été réservés dans deux ports de l'île de Terre Neuve (il s'agit de Saint-Pierre et Miquelon), bien loin d'avoir eu quelque succès, presque tous les armateurs y ont perdu, de là une privation de la subsistance des matelots et de leurs familles, parce qu'ils se trouvaient au retour débiteur de leurs armateurs et une pareille privation (...) qu'à cette guerre a succédé la misère, soit par la cessation de cette pêche telle qu'elle, soit par des levées considérables des matelots pour le service dans les vaisseaux du Roi où il est déjà port une soixantaine, par conséquent une dépopulation et une désolation (...)»¹⁷.

A la veille de la Révolution de 1789, la population de Ciboure souffrait toujours de la crise alimentaire et de la sous-alimentation que provoquait la guerre. Le démantèlement de la pêche a pour résultat la disparition, dans les familles, de la source de revenus (le produit de la pêche) qui permettait l'achat de la nourriture céréalière. Pour faire face à la disette et à la sous-alimentation, il fallait s'endetter, hypothéquer des biens. L'appauvrissement des familles entraîne l'augmentation des difficultés financières de la communauté obligée de vendre une partie de ses biens communaux:

«La communauté de Ciboure n'a aucun bien patrimonial, qu'elle n'a presque point de territoire, que les habitants seuls donc en supportent presque toutes les charges et impositions, que les habitants sont presque tous marins qui dans ce moment se trouvent à la pêche des morues, que cette pêche dans les trois ou quatre dernières années a été si peu abondant dans la partie de la grande île de Terre neuve où la majeure partie des matelots de cette communauté se trouve occupés, que bien loin de leur donner quelque profit pour la subsistance de leurs femmes et de leurs enfants, ils se sont trouvés au contraire endettés chaque année au retour du voyage envers leurs armateurs, que la misère occasionnée par ce défaut de pêche a rendu impossible même la perception ordinaire des impositions»¹⁸.

Le manque de ressources frappait aussi l'arrière-pays des ports labourdins. Dans les années 1780, Inda, curé d'Ainhoa, soulignait la disette dont souffrait sa paroisse:

«Aurquitcen da Parroquia hau situacione hotz eta esteril batean: ez da mahastiric, eta doietan biltcen da hirur ilhabetetaco bihia (...). Badira 143 bicitce edo su: bainan hainitz eta hainitz pobre limosnaz bizi direnac»¹⁹.

15. Archives communales de Biarritz, EE 2.

16. Arch. com de Ciboure, BB1.

17. Arch. com. de Ciboure, CC1.

18. Arch. com. de Ciboure, CC1. Délibération du 25 avril 1788.

19. Archives départementales des Pyrénées-atlantiques, Q 518.

Le dépouillement des sources fiscales permet de mettre en évidence l'appauvrissement des populations maritimes du Labourd au XVIII^e siècle. Prenons le rôle de la capitation à Saint-Jean-de-Luz en 1701²⁰. Il recense 257 chefs de feux. Quinze ans plus tard, celui de 1716 ne contient plus que 231 feux, soit une diminution de 109%. Pendant le même laps de temps, la proportion des petits contribuables (entre 10 sols et 1 livre) est passée de 69,26% à 88,74%, soit une augmentation de 27%, tandis que la proportion des plus hauts revenus est tombée de 9,33% à 1,29%, soit une diminution de 116%. C'est le signe le plus évident de la paupérisation des habitants de Saint-Jean-de-Luz dès la première moitié du XVIII^e siècle.

Documents sur les Hierarchies Sociales
(Tableaux illustrant les analyses précédentes)

- SAINT-JEAN-DE-LUZ: Rôle de la capitation de 1697
(Arch. com., CC 10)

TARIFS D'IMPOSITION	NOMBRE	POURCENTAGE
De 10 à 30 sols	383	65,24%
- veuves à 10 soles:	50	
- valets et servantes à 20 s.:	87	
- veuves à 20 sols:	70	
- journaliers à 20 sols:	74	
- 22 ^e classe à 20 sols:	91	
- veuves à 30 sols:	11	
21 ^e classe à 2 livres	113	19,25%
20 ^e classe à 3 livres (dont 7 métayers)	48	8,17%
19 ^e classe à 6 livres	33	5,62%
18 ^e classe à 10 livres	7	
Veuve à 10 livres	1	1,36%
Classe à 20 livres	2	0,34%
<i>Total</i>	587	

- SAINT-JEAN-DE-LUZ: Rôle de la capitation en 1701 et 1716
(Arch. com. CC 10)

TARIFS D'IMPOSITION	1701		1716	
	NOMBRE ET POURCENTAG		NOMBRE ET POURCENTAGE	
10 sols	31		62	
1 livre	18	69,26%	82	88,74%
1 livre 10 ou 20 sols	128		61	
2 livres	1		4	
2 livres 10 sols	32		5	
3 livres	—	21,40%	5	9,95%
4 livres	22		6	
5 livres	—		1	
6 livres	—		2	
7 livres	19		3	
8 livres	1	9,33%		1,29%
10 livres	4		0	
<i>Total</i>	257		231	

20. Arch. com. de Saint-Jean-de-Luz, CC 10.

On peut également vérifier la paupérisation de Saint-Jean-de-Luz dans l'évolution des déficits et des dettes de la ville. Le déficit du budget dans les années 1711-1712 se situe environ à 2000 livres par an. Il atteint plus de 5000 livres en 1733, grimpe à 9478 livres en 1745. En 1770, le trésorier de la ville devait 20599 livres et 8673 livres d'intérêts²¹. Il était difficile, sinon impossible, dans ces conditions, d'impulser une politique de renouveau de la pêche. Dans le faisceau des facteurs déterminants de l'évolution de la pêche, système juridique, démographie, agriculture et finances s'enchevêtrent. Le droit successoral favorisait la formation d'une réserve de main-d'oeuvre disponible pour les activités de pêche. Mais au XVIIIe siècle, il n'y eut pas de reprise démographique et les crises suscitérent un fort courant d'émigration vers l'Espagne, résultat et signe d'un état de sous-développement chronique. Le Labourd, entraîné dans le cycle infernal de la dépression, manquait de bases agricoles, de main-d'oeuvre, mais aussi de capitaux pour relancer la pêche exangue.

Certes, il faut souligner le rôle des facteurs externes dans le démantèlement de la pêche. Mais sur le plan local, une institution comme le *Biltzar* de Labourd favorisait-elle le développement de la pêche? La consultation des archives du *Biltzar* ne donne pas beaucoup d'indications, à part la confirmation que la fin du XVIIIe siècle voit la régression des grandes expéditions. On peut noter seulement que dans le cahier des doléances, le *Biltzar* demande en 1789 «que pour l'encouragement de la pêche de la Morue (...) il soit accordé des primes», «que les Morues de la pêche nationale circulent librement dans le Royaume», et que «l'entrée du Royaume soit fermée aux Morues de pêche étrangère»²². En fait, les Labourdins se tournaient désormais vers l'Etat providence pour sauver leur économie. C'est une attitude que l'on décèle déjà en 1775, lorsque, dans une réponse à une question du maire de Dieppe sur la chasse à la baleine, les jurats de Saint-Jean-de-Luz répondirent: «Aucune sorte d'encouragement ne sauroit déterminer les armateurs de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure à des nouveaux armements pour cette pêche. Il faudrait y sacrifier 400 mille livres pour la faire vivifier, et leurs facultés ne leur permettent pas un tel sacrifice. Il n'appartient qu'au Gouvernement ou à une Compagnie riche, de se livrer à de pareilles tentatives»²³.

Laurier Turgeon, à partir de l'exploitation des archives notariales²⁴, a mis en exergue le recul continu de l'armement, notamment de 1723 à 1732, et de 1738 à 1742, et les aspects structurels qui furent à l'origine de cette évolution catastrophique, notamment à Saint-Jean-de-Luz et Ciboure. Dans ces deux ports, la pêche était organisée à partir de la métropole. Il était difficile de contourner les lointaines régions peuplées par des colons qui avaient la mainmise sur la pêche et sur le développement des activités de commerce. Saint-Jean-de-Luz et Ciboure n'avaient pas une infrastructure commerciale suffisante pour s'adapter au troc pratiqué à Terre-Neuve, et qui consistait à échanger la morue contre les denrées alimentaires et les produits manufacturés²⁵.

XVIIIe-XXe SIÈCLES

Jusqu'au XVIIIe siècle, les Labourdins s'étaient adonnés aux deux grandes pêches lointaines: la morue et la baleine. L'inspecteur Lemasson du Parc, dans son rapport de 1727, notait que «le commerce le plus considérable des habitants de Ciboure et de Saint-Jean-de-Luz est celui de la pesche de la baleine. Ils sont sans contestation les plus hardis et les plus expérimentés de tous les pescheurs français et même des autres nations qui pratiquent cette pesche»²⁶. L'infrastructure commerciale ne semble pas avoir attiré son regard. A peine note-t-il: «Les habitants de Bayonne font des armements comme ceux de Ciboure et de Saint-Jean-de-Luz pour la pesche de la baleine au nord et dans les glaces».

A la lecture du rapport de Lemasson du Parc, on voit aussi que les ports labourdins avaient négligé jusqu'au XVIIIe siècle la pêche côtière. Mais bientôt, l'apparition de la pêche à la sardine, pratiquée déjà sur les côtes de Bretagne, de Galice et d'Espagne²⁷, est le signe de la mutation qui consacre aussi la disparition d'une véritable civilisation, celle de la pêche lointaine.

21 Arch. com. de Saint-Jean-de-Luz, CC5 et CC6, exploitées par *Ekaina*, 1994.

22. Le texte a été transcrit par Margaita Rica Esnaola, *A.S.J.U.*, année 1975.

23. Arch. com. de Saint-Jean-de-Luz, HH2.

24. TURGEON, Laurier: «La crise de l'armement morutier basco-bayonnais dans la première moitié du XVIIIe siècle», *B.S.S.L.A.B.*, 1983.

25. Consulter aussi en Arch. dép. des Pyr. atl. 35 J 37 un mémoire sur la pêche à la baleine qui étudie les causes de son déclin, les conditions d'une relance éventuelle, et surtout cette dure réalité du rapport de forces avec les concurrents: «Les Hollandais envoient à présent 2 à 300 (navires), les négociants de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz n'ont armé depuis 20 ans que 25 navires tout au plus chaque année».

26. Pour le texte, consulter ROBIN, Dominique: «Les pêches maritimes en Labourd au début du XVIIIe siècle, d'après le rapport de Lemasson du Parc (1727)», *Annales du Midi*, 1994, n° 207, p. 185-201.

27. Documents à consulter: arch. départ. de la Gironde, C 115, C 119, C 120.

Un rapport conservé aux Archives de Pau précise les conditions de l'implantation de la pêche à la sardine:

«La sardine nage sur la superficie des eaux par troupes si énormes qu'on les appelle Bancs. Ces troupes tiennent quelquefois le milieu de la mer à distance égale des côtes de France et d'Espagne. Très rarement se sont-elles approchées plus près de nôtre côte, elles suivent beaucoup plus constamment celle d'Espagne. De là, les Basques Espagnols ont trouvé plus de commodité à faire cette pêche que les Basques français. Ceux-ci s'en sont mêlés quelquefois, mais lorsqu'ils ont vu que la sardine les conduisoit fort près de la côte espagnole, que cette poursuite excitait la jalousie des Espagnols, et les exposait même à des querelles, ils ont mieux aimé y renoncer que de se brouiller avec des voisins, dont les liaisons leur sont d'ailleurs utiles. On peut donc assurer généralement que la pêche de la sardine par ses circonstances naturelles et ordinaires a toujours été, est, et doit être dans les mains des Basques Espagnols. Ils en remplissent leurs barques en y jettant un peu de sel, et la portent toute fraîche à Saint-Jean-de-Luz, d'où les femmes avec l'agilité Basque la répandent promptement à Bayonne et dans tout le canton (...). La pêche rendit considérablement à Saint-Jean-de-Luz dans cette saison: le peuple, surtout les femmes, s'industria pour tirer parti de cette abondance. On essaya de les préparer et de les mettre en baril quoique ce travail ne demande par des procédés bien fins. Il exige pourtant quelque connoissance que les gens de Saint-Jean-de-Luz n'avoient pas. Elle leur fut donnée par un maître de barque Breton qui seurement ne s'en sera pas vanté dans son país (...) Cette fabrique commença à faire quelque progrès vers 1750 et 1751»²⁸.

L'industrie de la sardine prospéra à tel point qu'elle concurrença l'industrie bretonne: «Les Bretons s'apercevant de la sensation se plainirent au Ministère. Ils sollicitèrent la prohibition de la sardine de Saint-Jean-de-Luz comme pêche étrangère»²⁹. En effet, des marchands de Bayonne et de Saint-Sébastien s'étaient organisés en société pour importer la sardine des ports de Galice, Biscaye et Guipuscoa, puis la revendre, une fois transformée, dans les ports de Nantes, Bordeaux, La Rochelle, au détriment des pêcheurs de Bretagne. L'auteur du mémoire faisait remarquer:

«que la sardine en question, quoique en effet pêchée par les Espagnols, étoit apportée par eux à Saint-Jean-de-Luz fraîche et sans préparation, qu'elle étoit ensuite fabriquée et mise en barils à Saint-Jean-de-Luz où elle recevait son état constitutif de denrée pêche durable et marchande, que la matière étoit étrangère, la main d'oeuvre française et que cette main d'oeuvre donnoit à peu près les trois quarts du prix qui se vendoit la sardine ainsi fabriquée» (*Ibidem*).

Mais les Luziens pratiquèrent assez vite la pêche de la sardine, car, en 1752, en «réponse aux plaintes des Bretons», «contre ceux de St Jean-de-Luz au sujet de la pêche des sardines», les Luziens firent remarquer que:

«les habitants de Belisle (...) ne devoient les adresser qu'à Dieu (il s'agit des plaintes), de ce qu'il a plu à sa providence d'envoyer les sardines en beaucoup plus grande abondance sur la côte de St Jean de Luz que sur celle de Bretagne de sorte que la quantité que les Basques en prennent les met en Etat de la vendre beaucoup meilleur marché qu'eux, pour déterminer Sa Majesté à interdire cette pêche à Saint-Jean-de-Luz»³⁰.

Les morutiers luziens aussi s'opposèrent aux sardiniers en leur interdisant l'accès du port. Ceux-ci furent obligés de débarquer la production sur la plage même. Le conflit persista sous des modalités diverses jusqu'en 1759. Cette année-là, une assemblée des habitants de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure se tint aux Récollets afin d'établir les normes de production et d'industrialisation d'une activité qui comprenait, dès 1749, 22 conserveries.

Désormais, la pêche côtière assurait une production moins tributaire des aléas de l'histoire. Mais, en même temps, de la Bidassoa à l'Adour, l'urgence des travaux s'imposait, qu'il s'agisse de la Barre à Bayonne, de la protection de la baie de Saint-Jean-de-Luz ou du port de Socoa. Une politique de grands travaux fut lancée à Bayonne dans les années 1730 et poursuivie jusqu'à la Révolution³¹.

A la fin du XVIIIe siècle, fonctionnaient en Labourd 40 fabriques de salaisons³². Les guerres de la Révolution et de l'Empire (1793-1814) entraînèrent tant le déclin de la sardine que l'arrêt des travaux d'aménagement. Ceux-ci ne reprirent à Saint-Jean-de-Luz que dans la seconde moitié du XIXe siècle. A partir de 1866 et 1867, grâce à Napoléon III, on entreprit la fermeture de la rade avec la construction des digues de l'Artha, de Socoa, et de Sainte-Barbe.

28. Arch. dép. des Pyr. atl., C 338.

29. *Ibidem*

30. C. C. I. de Bayonne, I 10-14

31. PONTET, Josette: *Histoire de Bayonne*, Privat, 1991, p. 145.

32. Revue *Altxa Mutilak*, Itsas Gazteria, n° 2, p. 39.

A partir des années 1870, l'arrivée des réfugiés des guerres carlistes en provenance des ports de Biscaye et de Guipuscoa, notamment de Bermeo et de Fontarabie, réactiva la production de la pêche et sa modernisation.

En 1886, le premier bateau de pêche à vapeur, le *Trois-Frères*, fit son apparition, suivi en 1888 de l'*Alice-Albert* et, en 1896, du *Denek bat*, appartenant tous à l'armement Pierre Letamendia. En 1903, Pascal Elissalt avait installé aux Récollets la première unité moderne de salaison de sardines et s'était engagé dans une politique de dynamisation du port de Saint-Jean-de-Luz, mettant à l'eau des sardiniers vapeurs, faisant naturaliser des marins émigrés de Biscaye et de Guipuscoa. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la construction navale se renforça. Pierre Letamendia, dans ses chantiers de Béhobie et de Ciboure, faisait construire des vapeurs en série. Les Entreprises Maritimes Basques avaient déjà ouvert leur chantier de construction navale à Socoa. La vapeur apportait de notables avantages: elle permettait la sortie par mauvais temps et l'approche des bancs de poissons avec plus de rapidité.

En 1930, il y avait à Saint-Jean-de-Luz 46 bateaux à voiles et à rames, 70 bateaux à vapeur et à moteur; à Bayonne, 159 à voiles et à rames, 16 à vapeur. La faiblesse de ce dernier chiffre s'explique par les difficultés à l'entrée de l'Adour. Au lendemain de la guerre 14-18, la pêche au chalut fit son apparition à Saint-Jean-de-Luz. C'est aussi à la même époque que l'industrie de la salaison (anchois, sardines) se développe et se renforce.

La première usine Chancerelle de conserverie avait ouvert ses portes en 1917. L'année suivante, les Etablissements Maritimes Basques installaient une autre usine. Cette activité faisait vivre, en 1929, 700 ouvriers et ouvrières³³ et le nombre de conserveries ne fit qu'augmenter sur la Côte Basque: 7 en 1932, 11 en 1940, 15 en 1948 avec 1500 personnes. C'était l'apogée.

Dans l'Entre-Deux-Guerres, l'utilisation de la bolinche (grand filet coulissant) par les pêcheurs d'Outre-Bidassoa (interdite en France au début) entraîna la baisse des cours des marchés, l'augmentation des stocks dans les usines de conserveries. Le filet bolinche avait été inventé à Fontarabie. Malgré l'interdiction du gouvernement français, les premiers essais techniques furent tentés en 1921. Les pêcheurs luziens obtinrent même en 1922 une dérogation et adoptèrent la nouvelle technique. Dans les années 1930, la pêche côtière était la principale activité des pêcheurs avec le thon, l'anchois, la sardine. Il fallut aussi surmonter la terrible crise conjoncturelle de 1930 et ses conséquences tant sur la production que sur les cours. De nombreux conflits opposèrent pêcheurs, conserveurs et armateurs. Les marins-pêcheurs s'étaient dotés aussi d'une structure syndicale. En 1916, était créée à Bayonne la première organisation coopérative syndicale. En 1920, après une grève de 45 jours, le premier syndicat luzien voyait le jour: le maire de la cité en était le président. Il reste encore beaucoup à étudier sur les aspects sociaux, sociologiques, voire anthropologiques de la vie des ports du Labourd. C'est ainsi que le 3 novembre 1926, une sanglante bagarre opposa pêcheurs basques et bretons au port de Saint-Jean-de-Luz. Bien des facteurs sont à examiner pour saisir tous les aspects d'un tel conflit, y compris le contexte politique des années 1920-1930 qui vit la montée du Parti Communiste français. Le fait que Charles Tillon se trouvait au centre de cette bagarre ne relève pas de la coïncidence³⁴.

La pêche à la morue, quant à elle, avait été relancée, au début du XIXe siècle, une fois la paix revenue en 1814. Mais elle souffrait du manque d'équipages qualifiés, expérimentés, d'officiers brevetés. Et, à partir de 1830, les primes du gouvernement pour la pêche à la morue diminuèrent. Malgré les plans de relance des Armateurs de Saint-Jean-de-Luz (Récur, Pagès) et de Bayonne (Dasconaguerre, Basterreche, Goyetche, Doyambere), la pêche à la morue périclita, le gouvernement ayant opté désormais pour la «révolution industrielle» qui aspirait désormais les capitaux. Par ailleurs, les Anglais avaient exercé tout au long du XIXe siècle pressions et menaces pour chasser les morutiers français des eaux de la côte occidentale de Terre-Neuve. A partir des années 1840, il restait essentiellement les sècheries de Saint-Pierre et Miquelon où s'implantèrent les trois frères Légasse (Louis, Armand, Martin), originaires de Bassussarry. Leur comptoir était le plus important en 1890, et beaucoup de marins labourdins étaient embarqués dans leur armement³⁵. Louis Légasse participa à la Convention de Londres de 1904 signée entre la France et l'Angleterre. Au terme de cet accord, les pêcheurs français devaient abandonner le «French Shore», c'est-à-dire le nord et le nord-est de l'île. En contrepartie, la France pouvait poursuivre sa politique d'expansion coloniale.

33. LABORDE, Pierre: *Pays basques et landais et l'extrême Sud-Ouest de la France*, Thèse, Bordeaux, 1979, p. 243-244. Néanmoins, la revue *Altxa Mutilak*, Itsas Gazteria fournit le chiffre de 1500 personnes vivant des conserves en 1926.

34. Voir quelques témoignages sur ces évènements dans *Altxa Mutilak*, Itsas Gazteria, n°6, p. 34.

35. Beaucoup de Basques du Nord se sont installés à Saint-Pierre et Miquelon. Entre 1819 et 1889, on peut même recenser 235 mariages de Basques. Pour leur répartition géographique, voir *Altxa Mutilak*, Itsas Gazteria, n° 6, p. 10.

Louis Légasse, avec ses deux frères, créa une nouvelle compagnie d'armement, «La Morue française» qui arma jusqu'à 37 navires pour une même campagne. Le dernier, *Zazpiak bat*, disparut au cours d'un incendie à Marseille, en 1945³⁶.

A cette même époque, la sardine commença se raréfier dans le secteur de ses frayères habituelles, entre Saint-Jean-de-Luz et Cap-Ferret, ce qui porta un coup sévère à l'industrie de la pêche. La baisse des apports de sardine entraîna le chômage, surtout en hiver dans les ports de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure. Des pêcheurs se reconvertirent dans le bâtiment, alors en plein développement. On se tourna aussi vers le Maroc. Mais, avec l'accession à l'indépendance, les Marocains n'autorisèrent plus la pêche dans leurs eaux. Aussi, l'économie du secteur maritime traversa dans les années 1950 une grave crise qui atteignit tant les pêcheurs que les ouvriers et les ouvrières des conserveries. «Activités en Pays Basque», sous la plume de Gaston Pommereau, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, lançait un véritable cri d'alarme dans le numéro de juin 1951. La solution vint d'innovations dans la pêche et l'industrie thonières.

AU LENDEMAIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Dans l'Entre-Deux-Guerres, particulièrement dans les années 1933-1938, les apports de thon blanc et rouge restaient nettement insuffisants pour couvrir les besoins de la marée fraîche et de la conserverie, tout comme pour assurer la rentabilité de la pêche. De nouveaux procédés furent expérimentés dans les années 1930: pêche au filet dérivant et à la senne. Surtout l'utilisation de l'appât vivant constitua une véritable révolution. C'est ainsi que le 16 mai 1935, un armateur luzien, Gaston Pommereau, dans le cadre d'une conférence donnée au Musée de la Mer à Biarritz, proposa d'adopter la nouvelle technique de la pêche à l'appât vivant utilisée en Californie. Les premiers essais pratiques furent entrepris après la Seconde Guerre mondiale, en 1947. A cet effet, deux bateaux furent équipés, le *Nivelle II*, appartenant à l'armateur Albert Elissalt et le *Marie-Elisabeth* appartenant aux Entreprises Maritimes Basques. Certes, l'équipement restait primitif, mais certains navires luziens qui avaient adopté le nouveau procédé réussirent de très belles pêches, et les usines de la Côte Basque purent être convenablement approvisionnées, l'excédent du poisson étant expédié vers la Bretagne et la Vendée. Aussi, pouvait-on lire dans le bulletin du 25 septembre 1948 du Comité Central des Pêches maritimes: «A la suite des études poursuivies par Messieurs Pommereau et Elissalt de Saint-Jean-de-Luz, les essais ont été définitivement clos le 4 septembre, leur réussite étant complète».

Les pêcheurs guipuscoans et biscayens adoptèrent la nouvelle technique à l'appât vivant. Les chiffres eux-mêmes illustrent les résultats obtenus sur la Côte Basque: alors que le tonnage débarqué à Saint-Jean-de-Luz en thon blanc et thon rouge oscillait autour de 800 tonnes par an, les apports entre 1948 et 1954 s'élevaient à 4000 tonnes par an.

Les marins-pêcheurs continuèrent à perfectionner la technique de l'appât vivant, en étudiant de près les méthodes californiennes. En 1946, Gaston Pommereau organisa même au cinéma Select à Saint-Jean-de-Luz une projection sur la pêche du thon à l'appât vivant pratiquée dans le Pacifique. Au printemps 1949, Albert Elissalt fut chargé d'une mission d'étude en Californie, avec l'aide financière de la Fédération des Conserveurs. Il y établit de nombreux contacts avec les pêcheurs, les armateurs, les usiniers, rapporta une documentation complète sur les procédés techniques utilisés par les Américains. En 1963, le Comité Central des Pêches finança des missions d'étude de pêche du thon à la senne en Californie. Roger Belloq et Pantxo Marin passèrent deux semaines à San Diego. Jojo Harismendi lui aussi passa 45 jours sur un senneur américain de San Diégo³⁷. A partir de 1970, apparurent dans le port de Saint-Jean-de-Luz ou de Bayonne les grands senneurs portant les noms des quatre capitales du Pays Basque Sud: *Navarra*, *Biscaya*, *Guipuscoa*, *Alava*.

Il fallut aussi prospecter de nouveaux lieux de pêche afin de permettre un meilleur équilibre de la production luzienne et un travail plus stable durant la longue saison d'hiver. La période coloniale et particulièrement la Seconde Guerre mondiale avaient fait connaître la richesse du littoral sénégalais en bancs de thon. Le 24 janvier 1954 eut lieu la première réunion du conseil d'administration du Syndicat des marins-pêcheurs pour étudier les possibilités qu'offraient les côtes africaines. Déjà, en décembre 1953, Albert Elis-

36. Revue *Altxa Mutilak*, Itsas Gazteria, n° 4, p. 90.

37. Revue *Altxa Mutilak*, Itsas Gazteria, n° 5, p. 69.

salt avait été envoyé en mission à Port-Etienne et à Dakar par la Fédération de la Conserve. En juillet 1954, toujours avec le soutien de la Fédération des Conserveurs, Albert Elissalt et Joseph Basurco entreprirent un voyage à Dakar³⁸. Un nouveau type de bateau spécialement adapté à la pêche africaine avait été mis au point avec l'aide financière du Crédit Maritime. Construit sur les modèles californiens, c'étaient des navires de 25 mètres de long. Les moteurs, la passerelle et les logements étaient poussés sur l'avant afin de dégager à l'arrière une plage suffisamment spacieuse pour permettre le travail de l'équipage. Dès avril 1954, l'armateur luzien Badiola expédia deux bateaux à Dakar. Six thoniers luziens prirent la route de Dakar en 1955. Les chiffres illustrent la progression des campagnes africaines:

Saisons	Nombre de bateaux	Poids brut des conserves de poissons
1954-1955	4	300 tonnes
1955-1956	6	1.830 tonnes
1956-1957	45	6.000 tonnes
1962-1963	54	11.000 tonnes

Au cours de ces mêmes années, les pêcheurs du Pays Basque Nord connurent une véritable révolution sur le plan de l'organisation coopérative. Dans les années 50, le milieu marin constituait une espèce de sous-prolétariat livré à la politique des encanteurs dont les représentants étaient en général les patrons de la conserverie et de l'armement. Le rôle de l'encan était considérable: fourniture des casiers de sardine aux bateaux, manutention et pesée du thon et de la sardine, répartition usine-marée, encaissement des sommes, paiement aux équipages. Les conflits étaient fréquents. En 1945 par exemple, la demande d'une taxe à la criée de la part des encanteurs suscita une violente opposition des pêcheurs. Le conflit qui s'en suivit déboucha sur la création en 1953 de la coopérative ITSASOKOA regroupant, pour cette première année, 1253 pêcheurs. On peut dire que les marins-pêcheurs avaient désormais en main leur outil d'émancipation professionnelle et sociale. ITSASOKOA prenait désormais en main toutes les opérations de la criée, tandis qu'une autre coopérative, LA BASQUAISE, regroupait les services d'avitaillement. ITSASOKOA animait aussi deux autres départements: la conserverie et l'armement. La formule coopérative permettait aux pêcheurs navigants d'être propriétaires de leurs bateaux, et une caisse des armateurs était constituée permettant aux marins armateurs d'être à la fois assureurs et assurés. Surtout une telle formule mettait les marins-pêcheurs à l'abri non seulement du risque, mais aussi des grosses compagnies. La construction des bateaux congélateurs transformait Saint-Jean-de-Luz en un véritable port industriel travaillant toute l'année avec des apports de sardines congelées à bord et avec du thon tropical. En effet, à côté du thon, les navires congélateurs permettaient d'exploiter les secteurs riches en sardine au large des côtes mauritaniennes et marocaines. En 1966, Saint-Jean-de-Luz était même le premier port sardinier de France avec un total débarqué de 6750 tonnes, alors que Marseille ne venait qu'en deuxième position avec 5500 tonnes. Les trois principales sociétés d'armement étaient Iturralde (*Donibane*), Soubelet (*Urdachuri*), et surtout Itsasokoa (*Sopite, Iraty, Biscaya, Guipuscoa, Navarra, Araba*).

CONCLUSION: LE TOURNANT DES ANNÉES 1970

En 1972, l'apport de pêches à Saint-Jean-de-Luz était, au total, entre le thon, la sardine et l'anchois, de 9022 tonnes. On peut dire que l'on était à l'apogée de la pêche. C'était aussi une période charnière caractérisée par trois facteurs nouveaux: les débats autour du chalut pélagique, la mise en place de l'Europe de la pêche et la politique d'aménagement touristique sous l'égide de la D.A.T.A.R. (Direction à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale). Certes, la municipalité de Saint-Jean-de-Luz dirigée par André Iturralde, élabore un projet de grand port à Socoa. Mais ce ne fut qu'un feu de paille. Les deux derniers senneurs congélateurs, *Alkertasuna* et *Batasuna*, prenaient la direction des ports de Bretagne. Une nouvelle histoire commençait pour le Labourd avec l'aménagement des ports de plaisance, Larraldenia à Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, Xingudi à Hendaye, Brise-Lames à Anglet-Bayonne, la Marina de Biarritz.

38. *Ibidem*, p. 27.

